

Compte-rendu de séance du Conseil municipal du mercredi 13 mars 2013

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique, **mercredi 13 mars 2013 à 21h** sous la présidence du Maire.

Présents :

M. JANTEL, Maire.
Mme SISTERNES, 1^{er} Adjoint
M. GIRAUD, 2^{ème} Adjoint
M. MAZZAGGIO, 4^{ème} Adjoint

Mme DE HARO (21h15).
MM. AUBERTIN, AYLING, LOPEZ, PEREZ et ROUSSILLON (21h15)

Absents excusés :

Mme BOUCHER (Procuration à M. AUBERTIN) et M. ROLLAND (Procuration à M. JANTEL)

Absent : M.MORENO.

Secrétaire de séance : Mme SISTERNES

Rédacteur : Mme SISTERNES.

Début de séance : 21h 07

Approbation du précédent compte-rendu

Le compte-rendu du précédent Conseil municipal a été approuvé à l'unanimité des présents à ce conseil par vote à main levée.

Ordre du jour

➤ **Délibérations**

- Projet d'extension de l'Association Syndicale Autorisée (A.S.A) « Belles Eaux ».

M. le Maire rend compte de la réunion d'information qui s'est tenue à Alignan du Vent le 02 juillet 2012, au sujet de la proposition faite par le Département de l'Hérault de pérenniser les investissements publics agricoles en faveur du projet d'extension du réseau d'irrigation porté par l'ASA « Belles Eaux » d'Alignan du Vent comme suit :

L'arrivée de l'eau brute du barrage « Les olivettes », grâce au développement d'une irrigation raisonnée, constitue une opportunité pour le maintien de l'activité viticole de notre territoire. Elle nécessite des investissements publics conséquents auxquels il convient d'apporter les garanties d'un usage agricole pérenne. Le Conseil général de l'Hérault, responsable de la mise en œuvre des périmètres de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN), propose d'étudier la faisabilité de leur mise en place sur les territoires impactés par le projet d'extension du réseau d'irrigation de l'ASA de Belles Eaux (dont Tourbes).

Certains Tourbains sont intéressés par ce projet. Les propriétaires concernés devront payer un abonnement et le coût de leur consommation en eaux brutes.

Le conseil, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité des présents et représentés pour le lancement d'une étude préalable à la mise en œuvre d'un PAEN sur les secteurs identifiés à l'intérieur du zonage agricole et naturel de la commune.

- **Comptes administratifs 2012**

Monsieur le Maire a présenté en détail le compte administratif du budget principal de la Commune et le budget ar
Puis il a r

Compte Administratif FONCTIONNEMENT

ir.

Recettes				Dépenses			
Chap.	Libellé	Prévues	Réalisées	Chap.	Libellé	Prévues	Réalisées
2	Excédent 2011	110 256	110 256,62	11	Ch. générales	284 800	283 832,03
13	Atténuation Ch.	4 500	9 631,34	12	Ch. Personnel	470 000	447 984,96
42	Opé. d'ordre	30 000	29 993,78	42	Opé. d'ordre	26 782,62	64 282,62
70	Produits serv.	19 900	25 802,32	65	Gest. courante	158 716	151 888,28
73	Impôts / Taxes	618 507	632 526,53	66	Ch. Financières	13 787	13 745,26
74	Dot. Particip.	332 613	372 714,52	23	Prélèvement	171 690,38	-
75	Autres prod.	10 000	9 894,78				
77	Produits except	-	40 473,23				
		1 125 776	1 231 254,06			1 125 776	961 733,15
+ 105 478,06				164 042,85			
Soit un Excédent 2012 de :							
269 520,91							
- 171 690,38 (prélevem ^t 2012)							
97 830,53							

Compte Administratif INVESTISSEMENT

Recettes					Dépenses				
Chap	Libellé	Prévues	Réal.	R à Réaliser	Chap	Libellé	Prévues	Réal.	R à Réaliser
021	Prelév.	171 690,38	-	171 690,38	001	Déficit	91 378	91 377,08	-
024	Prod. cession	37 500	-	-	040	Op. ordre	30 000	29 993,78	-
040	Op. ordre	26 782,62	64 282,62	-	16	Emprunt	43 682	43 681,62	-
10	Dot. divers	268 298	279 361,16	-	20	Immo Inc	19 861	7 497,60	12 363,40
13	Subv. Etat	359 317	205 250,30	154 066,70	204	Subv. Equ	90 000	86 532,79	-
16	Emprunt	216 000	0,01	215 999,99	21	Immo corp	192 922	186 972,04	5 949,96
					23	Immo en cours	611 745	107 127,05	504 617,95
		1 079 588	548 894,09	541 757,07			1 079 588	553 181,96	522 931,31
		Recettes – Dépenses 548 894,09 - 553 181,96 = -4 287,87 Déficit de clôture: - 4 287,87 €							

Assainissement FONCTIONNEMENT

Recettes				Dépenses			
Chap.	Libellé	Prévues	Réalisées	Chap.	Libellé	Prévues	Réalisées
042	Opéra. d'ordre	5 082	5 081,58	042	Opéra. d'ordre	40 732	40 731,63
70	Trvx (TRE)	6 000	5 500	11	Ch. Générales	85 100	83 378,37
	Redevances	75 000	81 267,01	023	Prélèvement	4 065	-
74	Subventions	50 016	47 016	66	Charges financières	6 201	6 200,66
		136 098	138 864,59			136 098	130 310,66
+ de Recettes : +2 766,59				- de Dépenses : 5 787,34			

➤ **Questions diverses.**

- Interventions de M. le Maire

- Dans un courrier datant du 22 février 2013, «France TELECOM » sollicite la prorogation de permissions de voirie expirant le 18 mars 2013 aux fins de poursuivre l'exploitation de ses réseaux conformément à ses obligations réglementaires.

Cette prorogation des permissions de voirie est indispensable pour que France TELECOM assure régulièrement sur le territoire de la Commune l'ensemble des missions du service public qui lui incombent au titre de la loi ainsi que la fourniture de produits et services à ses clients et aux autres opérateurs.

M. le Maire soumet au vote cette demande.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité des présents et représentés cette prorogation.

- Dans un courrier envoyé en Mairie, M. Yves CARCELLE ayant découvert que la commune de Tourbes est propriétaire de la parcelle AH 17 voisine du domaine de SARUS lui appartenant, il demande à M. le Maire s'il est possible de faire une proposition d'achat sur la parcelle citée.

Après une brève discussion, le Conseil rejette cette proposition d'achat par 8 voix « contre » et 4 abstentions (présents et représentés).

Pour terminer, il fait part aux élus des courriers suivants reçus en Mairie :

- Courrier de M. le Préfet de la région Languedoc Roussillon : Renouvellement de la composition des conseils communautaires dans la perspective des prochaines élections municipales.

- Courrier de M. Raymond COUDERC, Sénateur de l'Hérault : Réduction aux collectivités locales des concours financiers de l'État.

Ces courriers sont à la disposition des élus au secrétariat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée **à 23h10.**